



RÉGION ACADEMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAREIC

Franck Le Cars
Directeur de région académique

Atef Zouaied
Directeur-adjoint de région académique

Affaire suivie par :
Sylvie Sousa
Tél : 05 36 25 87 80

Mél : euroscol@region-academique-occitanie.fr

31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

Direction de région académique aux relations européennes et internationales et à la coopération

Montpellier et Toulouse, le

06 FEV. 2025

La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités
et

Le recteur de l'académie de Toulouse,
à
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames et Messieurs les directeurs,
s/c

Mesdames et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'Education
nationale

Objet : candidature pour l'obtention ou le renouvellement du label Euroscol

Madame, Monsieur,

En 2019, le Ministère de l'Education nationale a créé le label Euroscol afin de renforcer la reconnaissance de la mobilité des jeunes. L'obtention de ce label permet de reconnaître la mobilisation des écoles et des établissements scolaires publics et privés sous contrat s'inscrivant dans une dynamique européenne.

La région académique Occitanie compte actuellement 100 écoles et Etablissements Public Locaux d'Enseignement disposant du label Euroscol. Ce label s'adresse aux écoles et EPLE qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues et envisager la création à terme d'un espace européen de l'éducation. Il reconnaît :

- la démarche d'ouverture européenne dans le projet éducatif de l'école ou de l'établissement ;
- l'organisation, le contexte et l'environnement dans lequel se construit le label ;
- les actions menées ;
- l'évaluation, la valorisation et la communication.

Le label est attribué, sur proposition d'une commission de région académique, une première fois pour trois ans, puis renouvelé pour cinq ans, sur demande d'une école ou d'un établissement scolaire.

Les propositions de l'année 2025 devront parvenir à la Direction de Région Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération, à l'adresse euroscol@region-academique-occitanie.fr, avant le 11 avril 2025. La prochaine commission de région académique se réunira mi-mai pour établir la liste des établissements labellisés pour la période 2025-2028.

L'ouverture à l'international fait partie des priorités de la région académique Occitanie. Vous souhaitant une année 2025 résolument européenne et tournée vers l'avenir, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sophie Béjean

Mostafa Fourar